

AERIAL



DANCE ACADEMY

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur, prévu à l'article 15 des statuts, complète et précise le fonctionnement de l'association.

Article 2 : Conditions d'inscription

Adhésion annuelle obligatoire et non remboursable pour tout achat de cartes : 5 € par personne.

Les inscriptions en cours d'année s'effectuent au plein tarif (soit 5 € d'adhésion).

L'association est ouverte à toute personne souhaitant pratiquer les activités proposées par celle-ci sous présentation d'un certificat médical, daté de moins de 3 mois et attestant de la capacité de l'adhérent à suivre les activités proposées par l'association, lors de l'inscription, sous réserve que l'adhésion soit valide.

Le certificat médical devra être fourni chaque année par l'élève

Les mineurs de 14 à 17 ans sont acceptés sous présentation en plus des éléments précités ci-dessus d'une attestation parentale.

Les mineurs de 10 à 14 ans sont acceptés s'ils sont accompagnés d'un adulte qui assiste à la prestation ou sous présentation d'une lettre d'autorisation des parents si ceux-ci ne peuvent être présents.

Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas acceptés (sauf cas exceptionnels de stages thématiques).

Pour des raisons de sécurité inhérentes à la pratique des danses aériennes, les femmes enceintes ne sont pas acceptées en cours. L'association se décharge de toutes responsabilités si l'élève continue les cours.

Article 3 : Réservations des prestations

Toutes les prestations (cours, stages, soirées et autres événements) sont nominatives et disponibles à la réservation.

Afin de garantir le bon fonctionnement des cours, la réservation est obligatoire pour chaque prestation en s'inscrivant directement via la plateforme de réservation des cours disponible sur le site internet de l'association : <https://aerialdanceacademy.fr> (les messages téléphoniques ou messages sur réseaux sociaux ne sont pas acceptés comme moyen de réservation)

En cas de question ou impossibilité de réserver la prestation via le site internet, un email peut être envoyé à l'association via l'adresse resa@aerialdanceacademy.fr

La réservation ne sera validée et effective qu'après règlement de la prestation choisie.

Article 4 : Tarifications / Fonctionnement des cours

DEROULEMENT

La prestation se décompose selon trois étapes et peut durer entre 1h et 1h30 en fonction du cours :

- échauffement
- apprentissage aux agrès selon la formule de la prestation
- étirements

TARIFS

Cours découverte (1^{er} cours au sein de l'association toutes disciplines confondues) : gratuit

Cours à l'unité : 24 euros

Carte de 10 cours : 220 euros soit 22 euros le cours payable en 2 fois et valable 3 mois

Carte de 20 cours : 400 euros soit 20 euros le cours payable en 4 fois et valable 6 mois

Carte de 40 cours : 720 euros soit 18 euros le cours payable en 6 fois et valable 1 an

Les étudiants et chômeurs bénéficient d'une réduction de 20% sur les prestations à condition de présenter un justificatif.

Stage : les tarifs des stages sont fonction de la durée du stage, des activités proposées et du professeur qui enseigne. Les tarifs sont donc différents en fonction du stage et seront précisés lors de la communication de l'évènement concerné.

Article 5 : Annulation

Cours :

En raison du nombre limité d'inscrits à un cours, toute annulation doit être effectuée 24H à l'avance via le site web ou l'application Mindbody.

Aucun message téléphonique, sms ou message via les réseaux sociaux ne seront pris en compte.

Sans cela la prestation est due : le cours sera décompté, cours à l'unité ou cours sur une carte.

L'association se réserve le droit d'annuler une prestation 24h avant le cours au plus tard si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint soit 3élèves.

Stage :

En raison du nombre limité d'inscrits à un stage, mais également des frais qui peuvent être engendrés lors de l'organisation des stages aucune annulation ni remboursement ne seront possible une fois l'inscription confirmée.

Il est néanmoins possible pour l'élève de revendre sa place, le cas échéant la revente se fera à l'entière discrétion de l'élève qui devra par la suite informer l'association du nom de la personne qui reprend sa place.

Article 6 : Conditions de paiement

Le règlement des prestations s'effectue par paiement bancaire en ligne, en espèces ou en chèques à l'ordre de l'association Aerial Dance Academy directement au local ou par envoi postal (à envoyer au 6, Rue HENRI, 91120 PALAISEAU).

Toutes les prestations doivent être réglées en amont de l'activité sans quoi l'inscription ne sera pas bloquée ni confirmée.

Les inscriptions aux stages ou aux EVJF sont définitives, non échangeables et non remboursables.

Si pour une raison exceptionnelle un cours doit être annulé par l'association, le montant du cours n'est pas débité et les participants sont informés de cette annulation au plus tôt.

Article 7 : Résiliation

Les cours n'ayant pas été effectués dans la période de validité de la carte ne pourront être reportés ni remboursés.

Néanmoins la validité de la carte pourra dans certains cas exceptionnels et sur présentation d'un certificat médical qui devra être présenté avant la fin de validité de la carte et dans les 15 jours suivants les évènements suivants :

- contre-indication à la pratique sportive des danses aériennes suite à un évènement grave ou invalidant
- grossesse
- blessures invalidant l'élève pour une durée au minimum égale à la durée de validité restante sur sa carte.

La période de validité pourra alors être reportée une fois sur présentation des éléments de justification dans les délais impartis.

En fonction des motifs fournis par l'élève, le bureau décidera de la poursuite de la validité ou le remboursement de cours.

Aucun remboursement de carte ne sera effectué sauf en cas de contre-indication formelle et définitive à la pratique des disciplines enseignées par l'association.

Dans d'autres cas aucune réclamation ne sera possible.

Article 8 : Responsabilité

Les élèves s'engagent à respecter les horaires, les règles de sécurité, le contenu du cours, les consignes du professeur dans un souci de sécurité et bon déroulement des cours.

Il est demandé à chacun de travailler avec un binôme et de se parer mutuellement lorsque le professeur s'occupe des autres participants.

Le professeur se donne le droit de refuser un élève en cas de retard trop important afin d'éviter tout risque de blessures (ex : échauffement non suivi) et impacte sur le bon déroulement du cours.

Il est demandé au participant :

- Arriver à l'heure pour effectuer le cours en entier, aucune intégration au cours ne sera acceptée 20 min après le début du cours.
- Regarder les démonstrations du professeur et écouter ses explications avant d'effectuer les échauffements, les figures, les combos, les chorégraphies, les étirements, etc...
- Effectuer les échauffements en entier pour préparer le corps et prévenir le risque de blessures,
- Effectuer les étirements pour détendre les muscles et prévenir les courbatures.
- Ne pas appliquer de cosmétique gras (crème, huile ou lait) sur le corps et les mains, le jour du cours pour ne pas rendre la barre glissante et dangereuse.
- Retirer piercing et bijoux avant toute séance,
- Porter une tenue correcte et appropriée, respecter des mesures d'hygiène minimum

Il est interdit d'utiliser le matériel sans l'autorisation préalable du professeur :

le non respect de ces règles entrainera l'interdiction de participation à la prestation de laquelle le manquement a été constaté sans possibilité de remboursement.

En achetant des prestations et donc en acceptant le règlement intérieur, l'élève déclare être en bonne santé, présenter une condition physique compatible avec la pratique des activités sportives proposées par l'association.

La salle de cours est exclusivement réservée aux élèves.

L'intervenant n'est responsable des élèves que pendant le temps du cours. Il n'est plus responsable de l'élève dès que celui-ci quitte l'établissement.

Les élèves sont responsables de leurs affaires : ni l'intervenant, ni la structure ne saurait être tenue responsable en cas de vol. Nous recommandons de ne pas apporter d'objets précieux.

Pour tout achat d'une carte de cours, l'élève s'engage à fournir :

- un certificat médical renouvelable chaque année,
- la décharge de responsabilité datée et signée,
- la fiche de renseignements,
- le règlement intérieur de l'association daté et signé.

L'élève s'engage à informer l'association de tout évènement pouvant entraîner son incapacité ou un risque à suivre les cours dispensés par l'association (ex : grossesse). En cas de manquement à cet engagement, l'association ne pourra en aucun cas être retenue responsable en cas d'accident ou aggravation de l'état de l'élève.

Article 9 : Accompagnement pour les mineurs

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle de danse et à venir les rechercher. En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de l'association, notamment en cas d'absence du professeur, pour tout problème qui surviendrait.

Article 10 : Urgence Médicale

En cas d'urgence médicale pendant la session, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires

Article 11 : Dégradation

Tout acte de non-respect du règlement intérieur, de dégradation, de violence, de vol ou d'incorrection de la part des élèves ou des accompagnateurs pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive prononcée par le Président.

Toute dégradation faite au matériel (barre de pole, agrès de cirque, mobilier, disques, chaîne HI FI, ...) sera imputée à l'élève.

Article 12 : Objets dangereux

Il est interdit d'apporter des objets dangereux (armes blanches, lacrymogène ...) sous peine d'exclusion immédiatement.

Article 11 : Stages ou évènements extérieurs

Des stages avec des professionnels de la Pole Dance et des activités circassiennes sont envisagés ainsi que des évènements extérieurs (représentations, manifestations...)

Le planning sera disponible dès que connu et diffusé.

Document mis à jour le : 12/08/2019

Pour faire valoir ce que de droit.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur

Cochez pour accepter le règlement intérieur et passer à la fiche d'inscription.